Top Trimestriel 2022

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+[(1)]). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Top Trimestriel 2022 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation :** du 19 octobre 2022 au 21 décembre 2022. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Durée d'investissement conseillée : 5 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques de Top Trimestriel 2022 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN :** FR001400DAG0

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

(1) Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Top Trimestriel 2022 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition au marché actions de la zone euro via l'indice **EURO STOXX 50 Price EUR®** (« l'Indice »), (calculé dividendes non réinvestis).
- À partir de la fin du 4e trimestre, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 1,875 %[1] par trimestre écoulé, soit 7,50 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Trimestrielle[2], le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 5 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 37,50 %[1], soit 7,50 % par année écoulée, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2].
  - Un remboursement du Capital Initial[1], si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 65,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2].
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 65,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2].

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Top Trimestriel 2022, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Observation de l'indice mentionnées, l'Indice est pris en compte au niveau de clôture. **Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables**, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 14 décembre 2022 jusqu'à la Date d'Échéance (le 28 décembre 2027) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 14 décembre 2022 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Top Trimestriel 2022, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

[1] *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

[2] *Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.*



Avantages / Inconvénients

Avantages

- De la fin du 4e trimestre à la fin du 19e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle[1], le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un **gain de 1,875 %[2] par trimestre écoulé, soit 7,50 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 5 ans**, si Top Trimestriel 2022 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[1], l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 37,50 %[2], soit 7,50 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 5 ans**, si Top Trimestriel 2022 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial[2]**, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 65,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[1].
- **L'investisseur bénéficie d'un point d'entrée correspondant au niveau de clôture de l'Indice le plus bas parmi les niveaux constatés aux clôtures du 14 octobre, 14 novembre et 14 décembre 2022.**

Inconvénients

- Top Trimestriel 2022 **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale[1], le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 65,00 % de son Niveau Initial). La valorisation de Top Trimestriel 2022 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 65,00 % et 100,00 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 à 20 trimestres, soit de 1 an à 5 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 1,875 %[2] par trimestre écoulé, soit 7,50 % par année écoulée**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'indice. L'indice est calculé dividendes non réinvestis.**

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. Le titre de créance Top Trimestriel 2022 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent :** STOXX, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture le plus bas de l'Indice observé aux Dates d'Observation Initiale, soit le 14 octobre, le 14 novembre et le 14 décembre 2022.

Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 4e trimestre

De la fin du 4e trimestre à la fin du 19e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit[1] à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

Le Capital Initial
+
Un gain de 1,875 % par trimestre écoulé, soit 7,50 % par année écoulée
(soit un TRA brut[2] maximum de 7,21 %[4])
(soit un TRA net[3] maximum de 6,14 %[4])

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est activé Top Trimestriel 2022 s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

Remboursement à l'échéance des 5 ans

À la Date d'Observation Finale, le 14 décembre 2027, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[1] le 28 décembre 2027 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 37,50 %, soit 7,50 % par année écoulée
(soit un TRA brut[2] de 6,52 %)
(soit un TRA net[3] de 5,46 %)

Cas médian

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 65,00 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[1] le 28 décembre 2027 :

Le Capital Initial
(soit un TRA brut[2] de 0,00 %)
(soit un TRA net[3] de -1,00 %)

Cas défavorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 65,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit[1] le 28 décembre 2027 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

À noter : L'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé (possible de la fin du 4e trimestre à la fin du 19e trimestre) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle[1], le niveau de l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et Top Trimestriel 2022 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.

[1] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

[2] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

[3] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

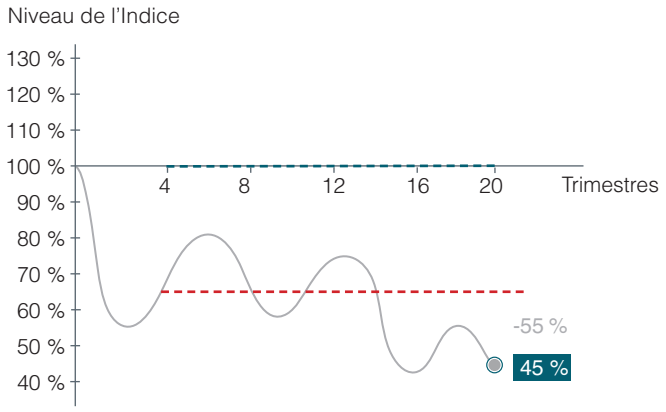
[4] Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 9,375 % à la 2e Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 28 mars 2024).

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Évolution de l'Indice
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Performance finale de l'Indice
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé et du remboursement avec gain à l'échéance (100 %)
- Seuil de perte du capital à l'échéance (65 %)
- Gain
- Plafonnement du Gain

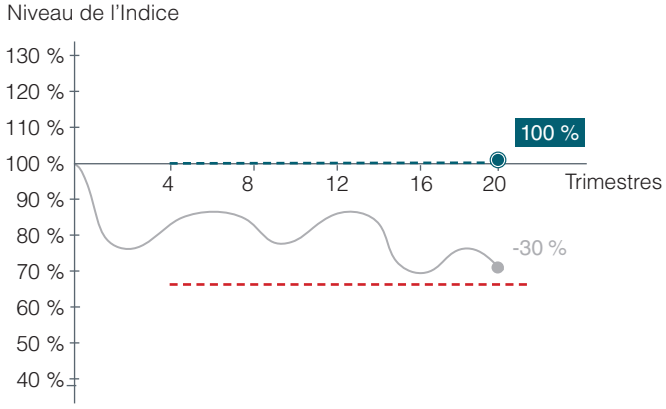
Scénario défavorable : Forte baisse de l'Indice à l'échéance (supérieure à 35 %)



- À partir de la fin du 4e trimestre, à chaque Date d'Observation Trimestrielle(1), le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale(1), le niveau de l'Indice est égal à 45,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55,00 %) : l'investisseur reçoit 45,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du niveau de l'Indice, soit une perte de 55,00 %.

Remboursement final : 45,00 % du Capital Initial
TRA brut(2) : -14,65 % (identique à celui de l'Indice(4))
TRA net(3) : -15,50 % (identique à celui de l'Indice(4))

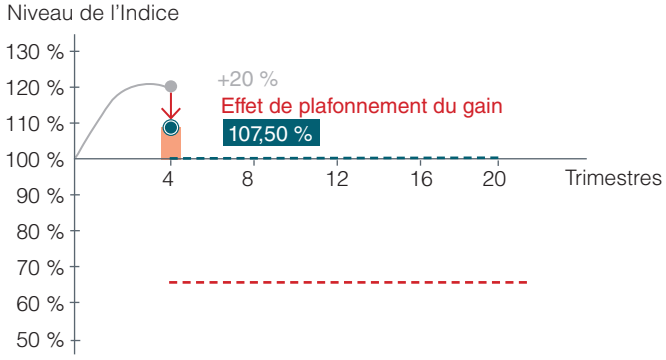
Scénario médian : Baisse modérée de l'Indice à l'échéance (inférieure à 35 %)



- À partir de la fin du 4e trimestre, à chaque Date d'Observation Trimestrielle(1), le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale(1), le niveau de l'Indice est égal à 70,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30,00 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial
TRA brut(2) : 0,00 % (contre -6,83 % pour l'Indice(4))
TRA net(3) : -1,00 %

Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice dès la fin du 4e trimestre (Plafonnement du gain)



- À la 1ere Date d'Observation Trimestrielle(1), le niveau de l'Indice est égal à 120,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 7,50 %, soit 1,875 % par trimestre écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 107,50 % du Capital Initial
TRA brut(2) : 7,12 % (contre 18,92 % pour l'Indice(4))
TRA net(3) : 6,04 %

Information importante : la valorisation de Top Trimestriel 2022 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 65,00 % ou de 100,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

(4) Pour un investissement direct dans l'indice, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'indice.

Présentation de l'Indice

L'indice EURO STOXX 50 Price EUR® est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion.

L'indice EURO STOXX 50® est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. **Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'indice).**

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sx5e L'indice est accessible entre autres sur le site https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/, ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145).

EURO STOXX 50 Price EUR® (Dividendes non réinvestis)

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Source : Bloomberg, données du 10/10/2017 au 10/10/2022

Performances cumulées	1 an	3 ans	5 ans
EURO STOXX 50 Price EUR® (Dividendes non réinvestis)	-17,18 %	-3,45 %	-6,26 %

Source : Bloomberg, données du 10/10/2017 au 10/10/2022

Présentation de la donation

Don en faveur de la Maison des femmes

Chaque année en France, 93 000 femmes sont victimes de viol ou de tentatives de viol et 220 000 femmes sont victimes de violences conjugales. Face à ce constat alarmant, et conscients de l'enjeu de santé publique auquel notre société fait face, Natixis S.A., maison mère de l'Émetteur Natixis Structured Issuance, et Edmond de Rothschild, distributeur de l'offre « Top Trimestriel 2022 », ont décidé de s'engager auprès de la Maison des femmes.

Créé en 2016, La Maison des femmes est une structure médico-sociale unique rattachée au Centre Hospitalier de Saint-Denis. Ouverte sur la rue, La Maison des femmes permet au femmes en difficulté ou victimes de violences de recevoir des soins et d'avoir un accompagnement social et juridique dans leur reconstruction. Grâce à l'engagement de nombreux intervenants, La Maison des femmes est devenue un lieu ressource où les patientes bénéficient également d'une prise en charge corporelle et de multiples ateliers d'amélioration de l'estime de soi. Aujourd'hui, La Maison des femmes accueille 50 à 80 femmes par jour, et assure près de 15 000 consultations par an.

> ***" Parce que donner c'est soigner ! "***

Edmond De Rothschild et Natixis S.A. s'engagent soutenir à La Maison des femmes à travers un don versé par Natixis S.A . Ce don est égal à 0,40 % de la valeur nominale des titres de créances placés à l'issue de la période de commercialisation de « Top Trimestriel 2022 ». 50% de ce don, soit 0,20% du montant nominal des titres de créances placés sera financé par Edmond de Rothschild et sera déduit de sa commission de distribution.

Il n'existe aucun lien entre Natixis Structured Issuance (l'Emetteur), Edmond de Rothschild (le Distributeur) d'une part et la Maison des femmes (https://www.lamaisondesfemmes.fr/) d'autre part.



Caractéristiques principales

Forme juridique	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Propectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le visa n° 22-203.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 19 octobre 2022 (9h00 CET) au 21 décembre 2022 (17h00 CET) inclus.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR001400DAG0
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50 Price EUR®, calculé dividendes non réinvestis ; (code Bloomberg : SX5E Index).
Prix d'Émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Valeur nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	5 ans
Date d'Émission	19 octobre 2022
Dates d'Observation Initiale	14 octobre 2022, 14 novembre 2022, 14 décembre 2022
Niveau Initial	Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture le plus bas parmi les niveaux constatés aux clôtures du 14 octobre, 14 novembre et 14 décembre 2022
Dates d'Observation Trimestrielle	Le 14 de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 14 du trimestre n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 14 décembre 2023 (inclus) et jusqu'au 14 septembre 2027 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 13e jour ouvré suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 2 janvier 2024 (inclus) et jusqu'au 28 septembre 2027 (inclus). Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Observation Finale	14 décembre 2027
Date d'Échéance	28 décembre 2027
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (https://equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,50% du montant nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des Obligations. Un montant équivalent à 0,20% du montant nominal des Obligations placées, sera déduit de cette commission et reversé par Natixis sous forme de don à La Maison des Femmes (https://www.lamaisondesfemmes.fr/). De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Bourse de Luxembourg
Barrière de remboursement automatique anticipé	100,00% du Niveau Initial
Barrière de perte en capital à l'échéance	65,00 % du Niveau Initial
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur, en accord avec Edmond de Rothschild qui commercialise le titre de créance Top Trimestriel 2022. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Top Trimestriel 2022 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Top Trimestriel 2022 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 sous le n° 22-203 par l'AMF (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 17 octobre 2022 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org), la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH, https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400DAG0/FT/DS) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne («BCE»).

AVERTISSEMENT DE STOXX® LTD

L'indice EURO STOXX 50 Price EUR® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Natixis
Société Anonyme au capital de 5 894 485 553,60 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 12 octobre 2022

©Stock.adobe.com